

Séance du 1^{er} juillet 2008
Convocation du 16.06.08

Le premier juillet deux mille huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude FREVILLE, Maire.

Etaient présents : M. FREVILLE Claude, M. POTEAU Christian, Mme TESTA-MARTIN Sophie, M. MARTIN Thierry, Melle DIFKO Audrey, M. ROMERO DE AVILA Matéo, M. ROL MILAGUET Philippe, M. DEMICHELIS Florent, Mme BERNIER Magali, Mme NORET Marie-Christine, Mme WREDE Martine, M. FEUILLETIN Erwan.

M. BOIBESSOT Frédéric avait donné pouvoir à M. FREVILLE Claude
Mme HAMEL Catherine avait donné pouvoir à Mme TESTA-MARTIN Sophie

Absente excusée : Mme VIGUIER Pauline

Secrétaire de séance : Mme TESTA-MARTIN Sophie

Approbation du procès verbal de la réunion du 16 mai 2008

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations concernant le procès verbal de la réunion du 16 mai 2008. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal du 16 mai 2008.

Rapport de la Chambre régionale de la cour des comptes

Monsieur le Maire présente, aux membres du conseil municipal, le rapport de la Chambre régionale des comptes, reçu, à la suite de la saisine du préfet de seine et marne, concernant le déficit du compte administratif de 2007 de la commune. Il précise qu'il a du justifier l'état des comptes et rectifier les modalités de reprise en 2008 des résultats d'exécution de l'année 2007. La chambre régionale des comptes constatant que suite à ses différentes explications, le déficit du compte administratif 2007 sera résorbé lors de l'exécution du budget 2008, ne proposera pas de mesures supplémentaires.

Remplacement d'un conseiller municipal au sein du syndicat Intercommunal du Secteur Electrique de Melun

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a accepté le remplacement, au sein du Syndicat Intercommunal du Secteur Electrique de Melun, de Monsieur DEMICHELIS Florent, pour des raisons professionnelles et personnelles. En conséquence, il invite les membres du Conseil Municipal à réélire un membre dans ce syndicat où Monsieur DEMICHELIS était suppléant.

Modification des membres du Syndicat Intercommunal du Secteur Electrique de Melun

Le Conseil Municipal, procède, au scrutin secret, à l'élection d'un membre suppléant au Syndicat Intercommunal du Secteur Electrique de Melun. Est élu : Monsieur SAVINO Marc, délégué suppléant,

Les délégués qui représenteront le Conseil Municipal au sein du Comité dudit Syndicat sont désormais :

Monsieur FREVILLE Claude, délégué titulaire
Monsieur POTEAU Christian, délégué titulaire
Monsieur SAVINO Marc, délégué suppléant

Organisation du buffet du 13 juillet et de la brocante du 14 juillet

L'ensemble des membres du conseil municipal sera présent pour ses deux manifestations.

Projet du livre historique de la commune

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il souhaiterait faire réaliser un livre historique de la commune, avec tous les éléments et recherches effectués par Monsieur PHILIPPE Antoine premier maire-adjoint du précédent mandat. Les membres du conseil acceptent cette proposition, et souhaiteraient présenter la maquette de ce livre à Monsieur PHILIPPE Antoine pour vérification. Monsieur le Maire indique qu'il va demander des devis aux éditeurs et propose de réaliser ce livre au cours de l'année 2009.

Arbre de Noël 2008

Les membres du conseil ont arrêté la date du dimanche 14 décembre 2008, pour l'arbre de Noël des enfants de la commune. Ils indiquent que la date pourrait être modifiée si l'intervenant pour le spectacle n'est pas disponible.

Questions diverses

Adhésion de la commune de Châtillon la Borde au Syndicat Intercommunal des transports de la région du Châtelet en Brie

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal des Transports de la région du Châtelet en Brie du 20 mai 2008 acceptant, l'adhésion de la commune de Châtillon la Borde à ce syndicat. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'intégration de la commune de Châtillon la borde.

Contrat d'acquisition de logiciels Segilog et de prestations de service

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service SEGILOG arrive à échéance. Il souligne que ces logiciels sont déjà utilisés depuis trois. Il précise que le forfait annuel est de 2070 euros H.T. Le Conseil Municipal, considérant que ces logiciels sont déjà utilisés depuis trois ans, qu'ils sont complets, décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service, autorise le Maire a signé le contrat pour une durée de trois ans, renouvelable, inscrit le montant de la dépense du forfait annuel, à 90 % en investissement à l'article 205 et 10% en fonctionnement, à l'article 6156 du budget de l'exercice 2008, ainsi que sur le budget des années suivantes.

Commission de la Communauté de communes de la Région du Châtelet en Brie

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des statuts de la Communauté de Communes de la Région du Châtelet en Brie, il y a lieu d'élire un délégué au tourisme. Le Conseil Municipal, désigne Monsieur FEUILLETIN Erwan, délégué au tourisme

Affaire concernant la division des parcelles, à l'angle de la Rue de Champagne et de la rue des Trois Maillets

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'on lui a déconseillé de laisser ce dossier passé devant le tribunal administratif. Il précise qu'il a demandé conseil auprès d'un géomètre avec lequel nous travaillons afin de trouver une solution à l'amiable. Il indique qu'il a réuni la commission urbanisme afin de décider des suites de ce dossier, que le propriétaire ainsi que le géomètre mandaté par celui-ci ont été convoqués pour leur présenter un projet qu'ils ont accepté. Une nouvelle demande de certificat d'urbanisme et une déclaration préalable donc seront déposées prochainement.

Zone à 70, sécurisant l'entrée du village, en provenance de Fontainebleau

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de son précédent mandat, il avait demandé qu'une zone à 70 soit réalisée afin de sécuriser l'entrée du village. Il indique qu'il a reçu un dossier du Conseil Général l'informant de la réalisation de ce projet cette année et que les travaux seraient subventionnés en totalité par celui-ci. Il précise que le panneau d'entrée d'agglomération sera déplacé et qu'une convention doit être signée avec le Conseil Général pour que la commune prenne à sa charge, à l'issue des deux ans de garantie, l'entretien des végétaux. Le Conseil Municipal, considérant qu'il est nécessaire de sécuriser l'entrée du village, autorise le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération, accepte la prise en charge par la commune de l'entretien des végétaux, à l'issue des deux ans de garantie, autorise le Maire à signer la convention d'entretien des végétaux

Monsieur MARTIN Thierry informe les membres du conseil municipal que l'assemblée générale de l'OMS se réunira le jeudi 3 juillet 2008 à 20h00.

Monsieur le Maire indique que les représentations théâtrales du 28 et 29 juin 2008 n'ont pas eu de succès auprès des habitants de la commune, ce qui est regrettable.

Monsieur ROL MILAGUET Philippe explique aux membres du conseil municipal les problèmes rencontrés avec les chiens dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

**Fait à Machault, le 3 juillet 2008
Le Maire,**

C. FREVILLE